

PROJET DE SERVICE 2024-2029

Les enjeux majeurs

L'élaboration et la mise en œuvre du projet de service s'articulent autour de **5 enjeux majeurs** dans un contexte de réforme (Loi du 2 août 2021) :

- Appliquer et décliner les évolutions réglementaires et normatives
- Proposer et structurer l'offre de services et une offre spécifique
- Initier et développer les collaborations partenariales
- Adapter et sécuriser le système d'information
- Contribuer au diagnostic régional (expositions, suivi de santé, etc.)

Un engagement sur 5 ans

Le déploiement du projet de service est pluriannuel, progressif et départemental.

Il est construit et mis en œuvre en cohérence avec nos valeurs humaines et déontologiques, dans une volonté de proposer une offre équitable, égalitaire et impartiale à destination des bénéficiaires employeurs et salariés suivis.

Dans ce cadre, de nombreux **outils, conseils et accompagnements** seront proposés aux entreprises adhérentes et leurs salariés : des suivis de l'état de santé spécifiques, des prises en charge ciblées, des aides au maintien en emploi et/ou au reclassement, des expertises et diagnostics, des sessions d'information et de sensibilisation, etc.

Pour ne rien manquer, consultez régulièrement notre site internet et inscrivez-vous à notre newsletter.



www.preventionsantetravail35.fr



Lettre d'information aux entreprises



**prévention
santé travail 35**

Projet de service 2024-2029



Suivez-nous sur :



**DES EXPERTS PRÉVENTION ET SANTÉ AU
TRAVAIL POUR VOUS ACCOMPAGNER**

www.preventionsantetravail35.fr

Tous droits réservés Prévention santé travail 35 | Avril 2026



Prévention santé travail 35

3 allée de la Croix des Hêtres - CS90850
35708 Rennes Cedex 7 | 02 99 12 13 00
www.preventionsantetravail35.fr

Un projet de service est à la fois l'opportunité d'une réflexion interne et d'un diagnostic portant sur notre environnement et sur nos prestations à destination des adhérents. C'est également **une démarche de progrès et un engagement sur 5 ans mobilisant pleinement nos équipes.**

Ce nouveau projet de service, initié dans un contexte de fusion réunissant les Services de Rennes, Saint-Malo et Fougères au 1^{er} janvier 2024, a été un facteur dynamisant et unificateur de la Commission Médico-Technique (CMT) nouvellement constituée. Celle-ci, forte d'une bonne connaissance des bassins d'emplois des pays de Rennes, Saint-Malo, Vitré et Fougères, a souhaité élaborer **un projet de service répondant à des objectifs stratégiques communs et aux dernières évolutions réglementaires et normatives.**

Le fil rouge de cette conduite de projet : **une volonté d'amélioration continue de l'accompagnement proposé à l'entreprise et ses salariés**, via 3 vecteurs d'actions indissociables (offre socle) : la prévention des risques professionnels, le suivi de l'état de santé et la prévention de la désinsertion professionnelle.

Le projet de service 2024-2029 de **Prévention santé travail 35** se décline en 2 axes prioritaires, qui se traduisent en 5 objectifs et orientations stratégiques, pour un déploiement autour de 14 fiches-actions.



AXE 1 L'OFFRE SOCLE

Objectif 1 La prévention des risques professionnels

Développer la culture de prévention auprès des entreprises

→ 7 fiches-actions :

- Réaliser la Fiche d'Entreprise et aider à l'évaluation des risques (DUERP)
- Développer le parcours « nouvel adhérent »
- Développer les sensibilisations collectives | Prévention des risques professionnels
- Proposer des sensibilisations collectives de santé publique en lien avec le travail
- Déployer des actions de prévention à destination des apprentis
- Renforcer la maîtrise et le suivi des risques chimiques
- Améliorer la prise en charge des risques psycho-sociaux (RPS)

Objectif 2 Le suivi de l'état de santé

Améliorer le suivi de l'état de santé

→ 3 fiches-actions :

- Développer et encadrer la délégation aux infirmiers en santé au travail
- Définir et optimiser le périmètre d'action de l'équipe pluridisciplinaire dans le cadre de la réalisation d'une étude de poste en entreprise
- Renforcer le suivi de santé des femmes

Objectif 3 La Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP) et le Maintien En Emploi (MEE)

Améliorer la prévention de la désinsertion professionnelle

→ 1 fiche-action :

- Formaliser et mettre en œuvre l'offre de service PDP (Cellule PDP)

Objectif 4 Les travailleurs intérimaires

Améliorer la prise en charge des travailleurs intérimaires

→ 1 fiche-action :

- Formaliser et déployer une offre intérimaire

AXE 2 L'OFFRE SPÉCIFIQUE

Objectif 5 Les travailleurs indépendants

Préserver la santé des travailleurs indépendants

→ 2 fiches-actions :

- Définir une offre dédiée à la santé mentale des dirigeants
- Définir une offre dédiée à la santé globale des indépendants